



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

En 2021, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020 prolongé sur 2021 et 2022, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé.



PRÉAMBULE

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
SOMMAIRE	1
1. L'INSTITUTION	2
Repère.....	2
Territoire.....	2
Siège.....	5
Compétences.....	5
Tourisme.....	5
Aménagement du territoire.....	6
Développement local.....	6
Élus.....	6
Comité syndical.....	6
Bureau syndical.....	6
Commission d'appel d'offres.....	7
Réunions syndicales.....	7
Le personnel et les moyens.....	8
2. FINANCES ET FISCALITÉ.....	9
Budget annexe « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ».....	9
Compte administratif 2021.....	9
Budget principal.....	10
Compte administratif 2021.....	10
Participation des communautés de communes.....	12
Taxe de séjour 2021.....	13
3. LES ACTIONS MENÉES EN 2021.....	14
Renforcer l'attractivité touristique du territoire.....	14
Aménagement du territoire.....	15
Poursuite de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.....	15
Un porter à connaissance enrichi pour une meilleure prise en compte du SCoT.....	17
Fin de la première phase de l'étude d'opportunité PNR.....	18
Une augmentation de 35% du nombre de demandes d'urbanisme.....	19
Développement local.....	21
1 494 117 euros attribués en 2021 par le Conseil Régional dans le cadre de ses dispositifs territorialisés avec le Pays.....	21
Plus de 100 projets identifiés en 2021 dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) souhaité par l'Etat.....	23
LEADER : d'1 500 000 euros à 2 264 666 euros en FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022.....	25
Projets structurants : déjà un million d'euros du Département de Saône-et-Loire.....	27
Certificats d'Economie d'Energie (CEE) financés par la Poste : une opération test en Bresse bourguignonne.....	28
Le Contrat Local de Santé (CLS).....	29
Le fonctionnement du conseil de développement.....	30
Autres dossiers.....	35
Communication.....	36

1. L'INSTITUTION

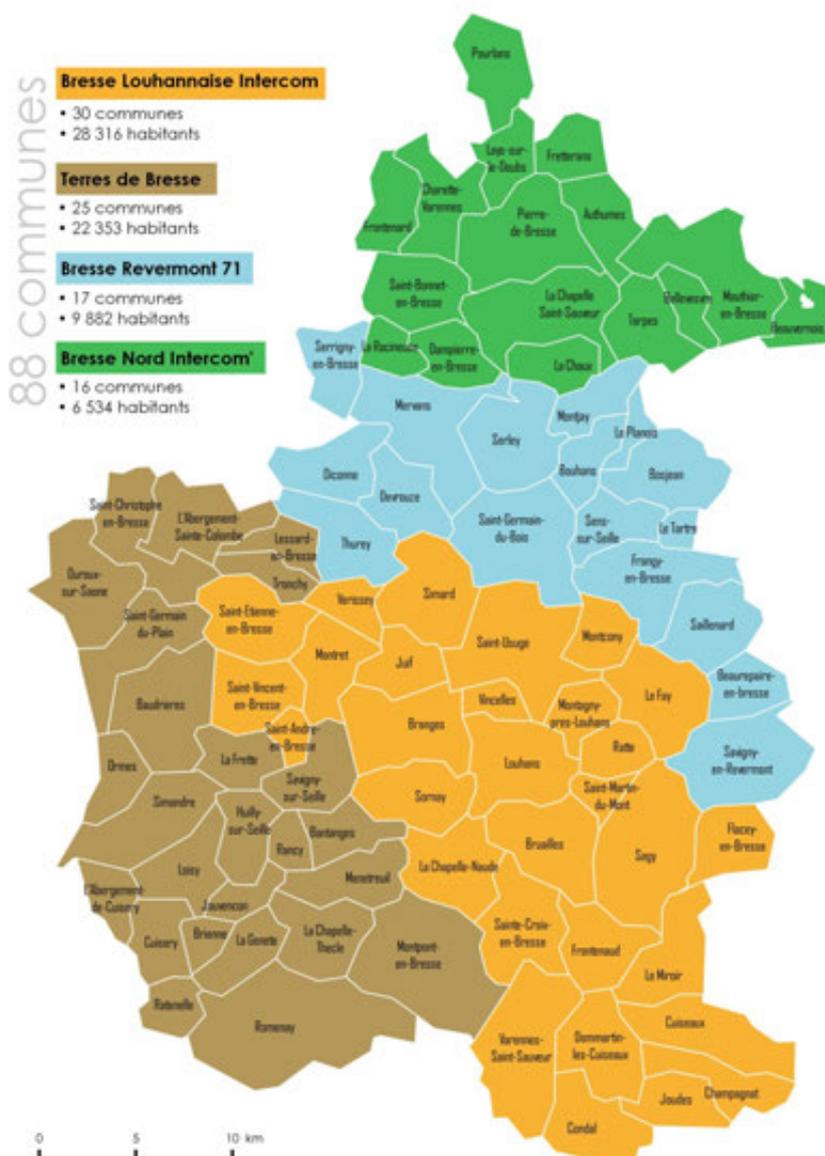
REPÈRE

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2021, de 4 communautés de communes :

- Bresse Louhannaise Intercom'
- Terres de Bresse
- Bresse Revermont 71
- Bresse Nord Intercom'

TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé au sud-est du département de la Saône-et-Loire.



Ce territoire de 67 030 habitants¹ regroupe les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Terres de Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71018 - BANTANGES	EPCI "Terres de Bresse"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Terres de Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71029 - BELLEVESVRE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71061 - BRIENNE	EPCI "Terres de Bresse"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Terres de Bresse"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71121 - LA CHAUX	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71143 - CONDAL	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71157 - CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71158 - CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71196 - LE FAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Terres de Bresse"
71207 - FRETTERANS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71208 - FRONTENARD	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71213 - LA GENETE	EPCI "Terres de Bresse"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"

¹ Population municipale au 1^{er} janvier 2021 (INSEE)

71243 - JOUDES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71244 - JOUVENCON	EPCI "Terres de Bresse"
71246 - JUIF	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Terres de Bresse"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Terres de Bresse"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71311 - MONTCONY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71319 - MONTRET	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71332 - ORMES	EPCI "Terres de Bresse"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Terres de Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71364 - LA RACINEUSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71365 - RANCY	EPCI "Terres de Bresse"
71366 - RATENELLE	EPCI "Terres de Bresse"
71367 - RATTE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71373 - ROMENAY	EPCI "Terres de Bresse"
71379 - SAGY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Louhannaise Intercom' "
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Terres de Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Terres de Bresse"
71523 - SIMARD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71528 - SORNAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71548 - TRONCHY	EPCI "Terres de Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71568 - VERISSEY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71580 - VINCELLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Emploi, 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

COMPÉTENCES

Tourisme

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme². Il a ainsi pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial.

² Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009

Aménagement du territoire

Le Syndicat mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sur l'ensemble de son périmètre. Le SCoT a été approuvé le 26 juin 2017. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Il est également doté, depuis juillet 2015, d'un service instructeur qui assure l'instruction technique et juridique des demandes d'urbanisme de 50 communes du territoire en 2021.

Depuis 2020, une étude est en cours pour mesurer l'opportunité et la faisabilité d'un Parc naturel régional autour du périmètre de la Bresse bourguignonne.

Développement local

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte : « Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

ÉLUS

Comité syndical

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population (la population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population issue du dernier recensement général intervenu).

En 2021, le comité syndical est composé de 37 délégués titulaires :

- 14 pour Bresse Louhannaise Intercom'
- 11 pour Terres de Bresse
- 7 pour Bresse Revermont 71
- 5 pour Bresse Nord Intercom

Chaque EPCI désigne également autant de suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Bureau syndical

En 2021, le Bureau s'est réuni à 5 reprises les 17 janvier, 12 avril, 12 juillet, 6 septembre et 22 novembre pour préparer les Comités syndicaux.

La composition du bureau est inchangée en 2021, elle est la suivante :

Président : Anthony VADOT

1^{er} vice-président délégué budget et au personnel : Régis GIRARDEAU

2^e vice-Présidente déléguée aux financements territorialisés et développement local :
Christophe GALOPIN

3^e vice-Président délégué au Contrat Local de Santé : Jean SIMONIN

4^e vice-Président délégué au Projet de Parc Naturel Régional et aménagement du territoire : Didier LAURENCY

Les autres membres du Bureau : Jean-Marc ABERLENC, Christine BUATOIS, Joël CULAS, Cédric DAUGE, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Stéphane GROS, Aline GRUET, Françoise JACQUARD, Nicolas JACQUINOT, Béatrice LACROIX MFOUARA.

Commission d'appel d'offres

La CAO est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Il n'a pas été fait appel à la CAO en 2021.

REUNIONS SYNDICALES

Au cours de l'année 2021, le comité syndical s'est réuni 4 fois.

LE 1^{ER} FEVRIER 2021 :

- Bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Approbation des budgets principal et annexe 2021 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Compte de gestion 2020 du budget annexe « Instruction du droit des sols », adoption compte administratif 2020 du budget annexe « Instruction du droit des sols » et affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2021
- Validation de l'annexe financière 2021 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Compte de gestion 2020 du budget principal, adoption compte administratif 2020 du budget principal et affectation des résultats du budget principal
- Vote du budget principal 2021
- Vote de la participation des communautés de communes
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Avis sur le projet de carte communale de Champagnat

LE 26 AVRIL 2021 :

- Démographie médicale en Bresse
- Validation du rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Avis sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) du MIROIR
- Nouvelle convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec 11 communes et renouvellement de la convention en cours pour 10 communes

- Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires
- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité et recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Décision modificative N°1 du Budget Annexe
- Décision modificative N°1 du Budget Principal
- Convention-cadre avec le Centre de Gestion 71

LE 20 SEPTEMBRE 2021 :

- Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne
- Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Avenant à la convention avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 5e édition d'Arcad'elles
- Décision modificative N°2 du Budget Principal
- Actualisation du tableau des effectifs

LE 6 DECEMBRE 2021 :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne
- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2022 »
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2022
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER
- Débat d'Orientaion Budgétaire 2022
- Avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes
- Mise à jour du tableau des effectifs concernant le poste de chargé de mission LEADER

LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs est le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	EMPLOIS OUVERTS	Quotité de temps de travail	EFFECTIFS	CONTRAT
Attaché principal	1	Temps complet	1	CDI
Ingénieur principal	1	Temps complet	1	Titulaire
Ingénieur	0	Temps complet	0	
Attaché	2	Temps complet	1	CDD
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	21h1/2	1	CDI
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	Temps complet	2	Titulaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	Temps complet	2	Titulaire
Adjoint administratif	1	Temps complet	1	Titulaire
TOTAL	10		9	

Les 9 agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en poste sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet
- Dorothee DION, responsable du service aménagement et chargée de mission SCoT
- Charlotte CORDELIER, chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire
- Céline BONNARDOT, instructeur ADS
- Aurélie TOUZOT, instructeur ADS
- Virginie TRULLARD, instructeur ADS
- Aurélie LONGEPIERRE, instructeur ADS
- Nelly SENDRA, instructeur ADS

En 2021, les agents ont suivi **10 jours de formation en présentiel, 23 jours de formation en distanciel et 55 webinaires.**

Le parc informatique a évolué avec le changement d'un poste de travail fixe et le remplacement de 3 postes fixes par 3 ordinateurs portables. Le copieur a également été remplacé.

2. FINANCES ET FISCALITÉ

BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

Compte administratif 2021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	214 695.42	219 841.81	5 146.39
	Section d'investissement	9 254.40	2 185.88	- 7 068.52
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		0.01	0.01
	Report en section d'investissement (001)		1 922.12	1 922.12
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		223 949.82	223 949.82	0.00

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Dépenses					
011 Charges courantes	6 567.09	7 925.72	10 659.20	10 997.83	11 958.84
012 Personnel	133 806.14	161 215.68	180 674.50	184 609.49	200 693.18
014 Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 Autres charges	0.00	0.00	0.00	0.00	1.52
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

042 Dotations aux amortissements	12 596.20	12 266.36	5 595.24	880.80	2 041.88
TOTAL dépenses	152 969.43	181 407.76	196 928.94	196 490.79	214 695.42
<u>Recettes</u>					
70 Produits de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 Dotations et particip.	140 373.23	169 141.40	191 333.70	195 609.99	219 584.28
75 Produits gestion courante	0.00	0.00	1.08	1.85	1.43
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	12 596.20	10 366.36	7 494.16	878.95	256.10
TOTAL recettes	152 969.43	179 507.76	198 828.94	196 490.79	219 841.81

En section de fonctionnement, les dépenses concernent principalement la maintenance du logiciel et les charges de personnel liés à l'instruction des dossiers d'urbanisme. Les recettes proviennent des participations des 50 communes concernées et à un remboursement de cotisations URSSAF.

Section Investissement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
<u>Dépenses</u>					
20 Immobilisations incorporelles	6 294.00	5 595.24	880.80	0.00	7 128.00
21 Immobilisations corporelles	5 972.36	0.00	0.00	2 041.88	2 126.40
13 Subventions d'investissement reçues	12 596.20	10 366.36	3 529.24	0.00	0.00
TOTAL dépenses	24 862.56	15 961.60	4 410.04	2 041.88	9 254.40
<u>Recettes</u>					
10 Dotation fonds divers et réserves	1 900.00	166.00	980.00	918.00	144.00
13 Subventions investissement reçues	10 366.36	3 529.24	0.00	0.00	0.00
40 Amortissement des immobilisations	12 596.20	12 266.36	5 595.24	880.80	2 041.88
TOTAL recettes	24 862.56	15 961.60	6 575.24	1 798.80	2 185.88

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'acquisition du logiciel SVE d'instruction des dossiers d'urbanisme et de matériel informatique. Les recettes proviennent du FCTVA et des écritures d'amortissement.

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2021

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
--	----------	----------	-------------------

REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	605 535.86	652 740.58	47 204.72
	Section d'investissement	30 458.00	20 791.19	- 9 666.81
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	- 6 764.59		- 6 764.59
	Report en section d'investissement (001)		37 577.83	37 577.83
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		629 229.27	711 109.60	68 351.15

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Dépenses					
011 Charges courantes	85 785.82	113 465.14	53 616.60	48 214.98	49 634.66
012 Personnel	242 284.71	221 032.94	237 468.96	234 199.71	205 436.88
014 Atténuation de produits	68 996.64	67 500.16	70 000.00	89 999.99	94 768.94
65 Autres charges	232 683.60	235 859.78	241 768.79	238 285.45	234 502.63
66 Charges financières	0.00	608.91	0.00	583.85	316.46
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	100.00	0.00	281.10
042 Dotations aux amortissements	51 843.79	64 209.96	45 087.28	29 360.87	20 595.19
TOTAL dépenses	681 594.56	702 676.89	648 041.63	640 644.85	605 535.86
Recettes					
13 Atténuation de charges	4 230.00	5 249.00	6 047.95	7 013.63	13 996.20
70 Produits de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	68 996.64	67 500.16	77 078.54	76 080.45	93 896.45
74 Dotations et participations	428 271.62	582 344.42	457 496.20	557 079.14	524 995.36
75 Autres produits	0.00	0.00	2.33	1.34	0.37
77 Produits exceptionnels	30.00	7 065.24	52 935.01	122 315.88	6 841.00
042 Dotations aux amortissements	19 978.00	19 978.00	25 956.00	15 882.00	13 011.20
TOTAL recettes	521 506.26	682 136.82	619 516.03	778 372.44	652 740.58

Les recettes proviennent des participations des 4 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, du Conseil Régional, de l'ARS et du FEADeR LEADER pour le financement des postes des agents du Syndicat Mixte.

La subvention LEADER liée au dossier Ingénierie de l'année 2020, notifiée à 63 339.78€ a fait l'objet d'une écriture de rattachement en sous réalisation à 45 847.69€, compte-tenu de l'instruction en cours par les services de la Région de la demande de paiement transmise en mai 2021.

Comme en 2020, la dotation de compensation pour la perte des recettes de la taxe de séjour a été versée par l'Etat au mois de décembre mais elle sera à reverser en 2022 compte-tenu des recettes de taxes de séjour en hausse par rapport à 2020.

Les principales dépenses sont liées à la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays »), et les

charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, ligne de trésorerie, etc.).

Pour 2021, les charges de personnel sont inférieures à 2020 compte-tenu de l'échec de recrutement d'un chargé de mission LEADER.

Section Investissement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Dépenses					
20 Immobilisations incorporelles	24 210.00	0.00	1 193.01	22 668.00	17 136.00
204 Subventions d'équipement versées	10 366.36	3 529.24	0.00	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	11 576.58	310.80
13 Subventions d'investissement reçues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1068 – Excédents de fonct. capitalisés				122 315.88	0.00
45 Opérations sous mandat	0.00	0.00	1 140 000.00	0.00	0.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	19 978.00	19 978.00	25 956.00	15 882.00	13 011.20
TOTAL dépenses	54 554.36	23 507.24	1 167 149.01	172 442.46	30 458.00
Recettes					
10 Dotation fonds divers et réserves	15 431.00	6 420.00	3 971.00	0.00	196.00
13 Subventions investissement reçues	0.00	29 890.00	0.00	26 166.00	0.00
45 Opérations sous mandat	0.00	134 239.74	1 005 760.01	0.00	0.00
40 Amortissement des immobilisations	51 843.79	64 209.96	45 087.28	29 360.87	20 595.19
TOTAL recettes	67 274.79	234 759.70	1 054 818.29	55 526.87	20 791.19

En section d'investissement, les dépenses correspondent à la poursuite de l'étude (phase 1) du Parc Naturel Régional, à l'acquisition de matériel informatique et aux écritures d'amortissement.

Les recettes proviennent du versement du FCTVA et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier/matériel).

Participation des communautés de communes

Communauté de communes	Population municipale 2021	Participation par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Participation par habitant / SCOT	Sous-total compétence SCOT	Participation par habitant / Développement local	Sous-total compétence développement local	Participation 2021
Bresse Louhannaise Intercom'	28 338	3,51	99 466,38	0,50	14 169,00	1,90	53 842,20	167 477,58
Terres de Bresse	22 278	3,51	78 195,78	0,50	11 139,00	1,90	42 328,20	131 662,98
Bresse Revermont 71	9 875	3,51	34 661,25	0,50	4 937,50	1,90	18 762,50	58 361,25
Bresse Nord Intercom	6 539	3,51	22 951,89	0,50	3 269,50	1,90	12 424,10	38 645,49
TOTAL	67 030		235 275,30		33 515,00		127 357,00	396 147,30

En 2021, la part de la participation des communautés de communes pour la compétence Développement local a augmenté de 24 centimes pour pérenniser les actions et l'animation de la compétence Santé.

Taxe de séjour 2021

Communautés de communes	Taxe de séjour récoltée en 2021	% de la taxe totale 2021	Taxe de séjour récoltée en 2020	% de la taxe totale 2020
Bresse Louhannaise Intercom'	46 575,92	53,12%	45 106,13	59,29%
Bresse Nord Intercom'	13 359,06	15,24%	11 728,53	15,41%
Bresse Revermont 71	14 592,01	16,64%	10 315,12	13,56%
Terres de Bresse	13 125,52	14,97%	8 928,57	11,74%
TOTAL (dont Airbnb, booking, Gites de France, Abritel, interhome, le bon coin*)	87 652,51		76 078,35	100%
+ Plateformes sans détail (digivacances,... sans détail** en 2021)	23,43	0,03%	2,10	0,002
TOTAL	87 675,94	100%	76 080,45	100%

*Détail par commune transmis par les plateformes

** Détail par commune non transmis par les plateformes

La taxe de séjour instaurée depuis le 1er juillet 2010 s'est élevée à 87 675,94 euros en 2021 contre 76 080,45 euros en 2020.

Pour cette deuxième année de pandémie, et contrairement à d'autres territoires pour lesquels la taxe de séjour dépend fortement de la fréquentation hôtelière, la Bresse bourguignonne a observé une hausse de 15,24% du produit de la taxe de séjour.

Cela s'explique notamment par la part importante des gîtes et meublés de tourisme dans notre capacité en hébergement marchand. Une progression du taux d'occupation dans ces hébergements a été observée, les touristes étant à la recherche d'un hébergement indépendant à la campagne, leur permettant de profiter d'un espace extérieur.

On note une hausse du produit de la taxe de séjour reversé par les plateformes de location qui s'élève en 2021 à 38 381,63 euros. La part de la taxe reversée par les plateformes est passée de 22,56% en 2019 à 43,78% en 2021. Ce montant total de 38 381,63 euros est composé à :

- 59,14% : Airbnb
- 29,19 % : Gîtes de France
- 7,71% : Abritel
- 3,93% : Booking
- 0,03% : Le bon coin, digivacances,...

L'obligation de collecte par les plateformes ne s'appliquant que pour les hébergeurs non professionnels, le montant collecté par Booking reste relativement faible par rapport aux sommes collectées par Airbnb. Les établissements hôteliers notamment, continuent de collecter directement la taxe de séjour.

Communautés de communes	Part du produit collecté et reversé par les plateformes
Bresse Louhannaise Intercom'	23,12 %
Bresse Nord Intercom'	24,96 %
Bresse Revermont 71	25,59 %
Terres de Bresse	26,31 %

L'appel au reversement de la taxe de séjour a eu lieu par courrier les 26 mars et 20 septembre. 425 courriers ont été envoyés à plus de 180 hébergeurs recensés.

Comme le prévoit la législation en vigueur, des procédures de taxation d'office ont été lancées, ce qui a permis le versement de sommes dues sur les années précédentes.

3. LES ACTIONS MENÉES EN 2021

RENFORCER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

La compétence tourisme est confiée à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, présidé par **Christine BUATOIS**. Il est dirigé par **Mélodie VINCENT-JANNIN**.

L'année 2021 a été marquée par le développement du numérique avec la création des e-brochures, la mise en place de cartes interactives pour le vélo et la randonnée pédestre, la diffusion des circuits en GPX sur le site internet de l'Office de tourisme, la mise en place du service Weebnb pour les hébergeurs.

De plus, afin de rendre plus attractifs les outils de communication développés sur le web mais aussi le print (éditions), un reportage photos sur la Bresse bourguignonne a été commandé auprès d'un photographe professionnel.

En termes d'animations et fort du succès de la 1ère édition en 2019 (l'édition 2020 n'ayant pu être organisée), l'Office de Tourisme a reconduit l'organisation du festival « Garçon, la note ! » en juillet et août 2021, en partenariat avec les restaurants, et cafés de la Bresse bourguignonne, ainsi que l'organisation des mardis gourmands et jeudis insolites et son programme de visites guidées en saison estivale.

2021 a également été marquée par le renouvellement de la marque Qualité Tourisme de l'Office de Tourisme après un audit externe complet et un audit mystère durant la saison, ainsi que le lancement, avec la MASCOT Bourgogne Franche-Comté, d'un SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) qui se poursuit sur l'année 2022.

Toutes les actions 2021 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne sont détaillées dans le rapport d'activité présenté et validé par le comité de direction de l'EPIC le 29 mars 2022.

Conformément au Code du Tourisme, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2021 :

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du plan d'actions 2021 de l'Office de Tourisme
- Approbation des budgets principal et annexe 2021 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme

Au 31 décembre 2021, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Stéphane BESSON (Vice-président), Christine BUATOIS (Présidente), Christian CLERC, Claudette JAILLET, Catherine SAGNARD, Sylvie BOUDIER, Sébastien JACCUSSE, Béatrice LACROIX-MFOUARA, Jocelyne EUVRARD, Jean-Michel FROMONT.

Les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont Marie-Farah BENCHIKH, Christelle GIOT, Laurence SCHULTZ, Marije IVANJINE, Véronique GUILLOT, Olivier MORIN, Annie BLETON-RUGET, Jean-Louis CARTILLIER, Véronique REYMONDON.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Poursuite de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

Rappel

Le SCoT de la Bresse bourguignonne a été approuvé le 26 juin 2017. C'est un outil de planification urbaine stratégique qui traduit le projet d'un territoire et d'un bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment :

- organisation de l'espace et urbanisme
- habitat et cadre de vie
- développement économique et aménagement commercial
- environnement

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et cartes communales.

Réseaux SCoT

Le Syndicat mixte est membre de la **Fédération nationale des SCoT**. A ce titre, des réunions d'actualité sont organisées régulièrement. En 2021, les réunions et formations ont été proposées sous forme de webinaires :

- 10 juin : Modernisation des SCoT
- 29 juin : SCoT, commerce et action publique Locale
- Modèle économique et formes urbaines : le nouveau modèle de mobilisation du foncier existant
- 24 septembre, 8 octobre, 22 octobre, 5 novembre, 19 novembre, 3 décembre : ateliers Zéro Artificialisation Nette

Le Syndicat mixte est également membre du « **réseau SCoT et PLUi 71** » piloté par la DDT 71 et du « **réseau SCoT, PLUi BFC** » animé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Au vu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de réunion de ces réseaux en 2021.

Participation aux études, projets et schémas supra et infra territoriaux

Conférence des SCoT

Introduite par la loi portant *lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*, la conférence des SCoT composée des Présidents.e.s de SCoT de Bourgogne Franche Comté peut formuler des propositions à la Région pour territorialiser l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 et de la réduire par 2 la consommation de terres naturelles, agricoles et forestières entre 2021 et 2030 par rapport à la période 2011/2020. Afin de préparer ces propositions pour février 2022, plusieurs réunions ont eu lieu sous forme de visioconférence :

- 24 septembre et 8 décembre : réunions techniques 1 et 2
- 22 octobre : 1^{ère} réunion des élus - présence de Didier LAURENCY
- 9 décembre : 2^e réunion des élus - présence d'Anthony VADOT

SCoT voisins / InterSCoT

- 9 novembre : participation à la réunion PPA du SCoT Mâconnais-Sud Bourgogne

Comité technique transition énergétique

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et le programme d'actions opérationnel de la mission TEPOS, la chargée de mission est membre du comité technique Transition énergétique. Au vu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de réunion en 2021.

SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des territoires a été approuvé par la Région Bourgogne Franche-Comté en 2020.

- 28 mai ; formation à l’outil de fourniture de données ICI 2050
- 9 septembre : réunion du groupe de travail Application du SRADDET

Journée des paysages DDT39

- 20 octobre ; intervention sur l’utilisation de l’Atlas des paysages de Saône et Loire par le service Aménagement du territoire et Urbanisme

Prébilan SCoT

Afin de préparer l’échéance du bilan du SCoT en 2023, un pré-bilan a été présenté au Comité syndical du 20 septembre 2021. Une sensibilisation aux enjeux du volet Zéro Artificialisation nette de la loi portant *lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* a été menée à cette occasion.

Un porter à connaissance enrichi pour une meilleure prise en compte du SCoT dans les documents d’urbanisme locaux

Porter à connaissance du SCoT

Depuis la mise en œuvre du SCoT, nous fournissons, aux bureaux d’études en charge de la révision ou de l’élaboration des documents d’urbanisme locaux, des données et des éléments leur permettant de mener à bien leur mission. Devant l’augmentation du nombre d’éléments fournis, un « porter à connaissance » du SCoT a été structuré et un modèle de courriel à destination des bureaux d’étude a été mis en place. Ce porter à connaissance comporte :

- une dizaine de jeux de données
- un tableau permettant de vérifier tout au long de la procédure la compatibilité des étapes avec le SCoT
- un accès à une dizaine d’études ou d’ouvrages en lien avec l’aménagement de notre territoire

Il s’agit de fournir les mêmes informations à chaque bureau d’étude, d’alléger le travail des communes dans la recherche et la fourniture de données, de favoriser l’utilisation des études existantes au niveau local, régional ou national afin de diminuer les coûts de la phase Etat des lieux et d’augmenter une vision stratégique dans les documents d’urbanisme.

Trame de règlement de PLU

Pour compléter le travail de fourniture de données, la chargée de mission SCoT a rédigé en 2021 une trame de règlement à partir d’exemples de rédaction de PLU identifiés dans le « Recueil pour agir via les documents d’urbanisme » de l’ADEME ou de documents locaux (*PLU de Cuisery, POS d’Ouroux sur Saône, PLU de Louhans, PLUi du Grand Chalon*) La santé a également été prise en compte en s’inspirant des fiches ISADORA élaborées par l’EHESP (Ecole des hautes études en Santé Publique). Les enjeux identifiés dans l’atlas des paysages de Saône et Loire ont également été pris en compte.

Les thèmes traités en 2021 sont les suivants : règles communes aux constructions, destination des constructions, règles particulières pour les zones A et UX, recul par rapport aux voies, volumes et l’aspect extérieur des constructions, végétation et plantations, clôtures, traitement des eaux pluviales et eaux usées, stationnement (à réinterroger à l’heure du ZAN) et un lexique. Ce document est destiné à être fourni dès le diagnostic aux

bureaux d'étude intervenant dans des élaborations ou des révisions de documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT.

Au cours de l'année 2021, le Syndicat mixte a accompagné 6 communes et 1 communauté de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux avec :

CC (carte communale) de Sagy

- 11 mars : réunion sur l'élaboration de scénarios d'aménagement et analyse des incidences
- 11 juin : présentation de révision de la carte communale : scénario d'aménagement et zonage correspondant.
- 4 octobre : transmission des données de consommation foncière 2009/2019 pour la commune de Sagy issues des études du CEREMA

PLUi Terres de Bresse

- 16 septembre : point avec les représentants de l'Etat pour une demande de révision de l'enveloppe de logements à produire. Projet d'implantation d'un entrepôt logistique à Romenay. Eclairage sur la définition des bourgs et des hameaux du SCoT.
- 22 septembre : demande d'éléments pour finaliser l'analyse technique des demandes.

PLU Pierre-de-Bresse

- 20 janvier : présentation du diagnostic
- 19 février : retour des remarques et demandes de corrections sur le document
- 3 juin : atelier de travail : réflexions stratégiques autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU

PLU Montret

- 21 janvier : présentation du projet de PADD
- 7 octobre : réunion de travail projet de zonage, OAP en cours de définition ou à définir...
- 2 novembre : fourniture d'un modèle de règlement ainsi que des ressources pour travailler sur le projet d'OAP de la zone AU du bourg

Révision ou élaboration des documents d'urbanisme de Cuiseaux, Flacey-en-Bresse, Le Miroir, Frontenard, Champagnat, Condal et Varennes-Saint-Sauveur

- 16 septembre : réunion bilan de l'enquête et des avis émis pour la CC de Champagnat
- 16 décembre : présentation du PADD et du projet de zonage du PLU de Cuiseaux

Bruailles

- 16 décembre : Présentation des outils carte communale et PLU au conseil municipal, avantages et inconvénients

Fin de la première phase de l'étude d'opportunité d'un Parc naturel régional
(PNR) autour de la Bresse bourguignonne

Les différentes phases de la mission



L'année 2021 a vu la finalisation de la phase A qui avait démarré en avril 2020.

Présentation de l'avancement des études dans les communautés de communes et au Comité de direction de l'Office de Tourisme :

- 20 janvier : Bresse Louhannaise Intercom
- 4 février : Bresse Nord Intercom
- 23 février : Bresse Revermont 71
- 18 mars : Terres de Bresse
- 7 juin : Comité de direction de l'Office de Tourisme

Organisation des 3 ateliers de concertation :

- 30 septembre : Romenay – 28 personnes
- 1^{er} octobre : Saillenard – 26 personnes
- 14 octobre : Saint-Bonnet-en-Bresse précédé d'une visite terrain (magasin de producteur et diverses lectures du paysage) – 34 personnes

Suivi des études et relation avec les partenaires et les territoires voisins :

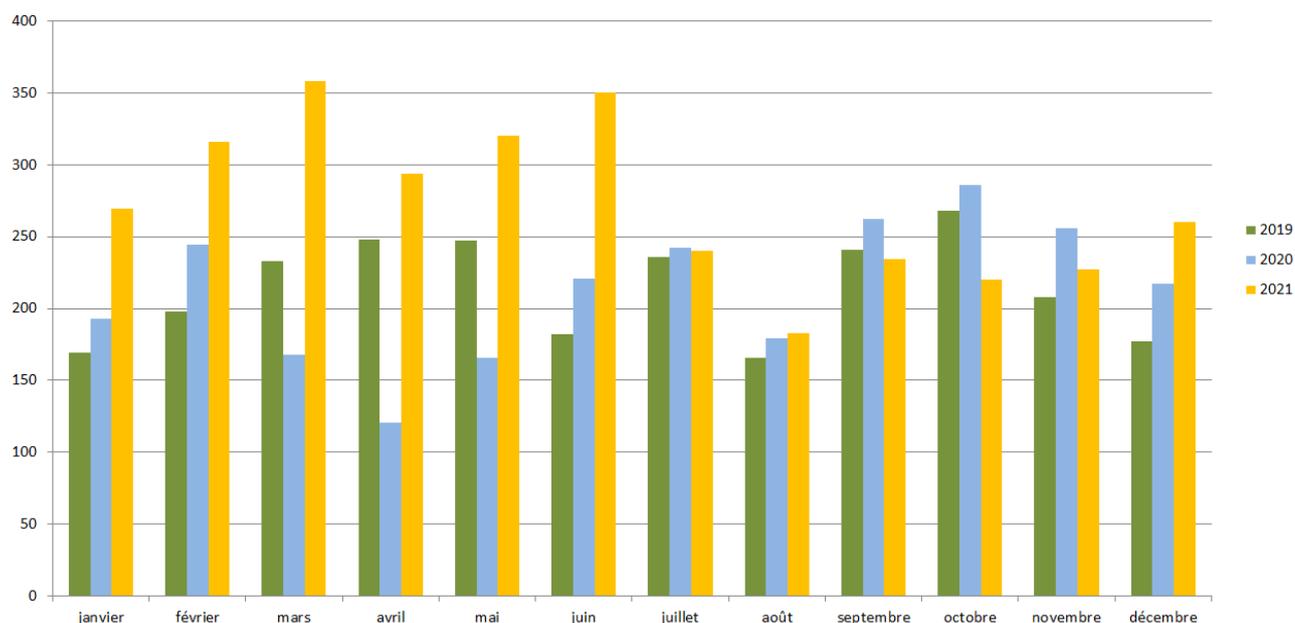
- 9 février, 27 août, 20 septembre : visioconférences avec le bureau d'étude
- 22 février : visioconférence les services de la Région et de la DREAL
- 30 mars : comité technique n°3 / retour sur les présentations en comcom et organisation des ateliers
- 2 juillet : préparation d'un courrier pour amorcer les entretiens avec les 4 territoires voisins : communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse et communautés de communes Bresse Haute Seille, Portes du Jura et Saône Doubs Bresse.
- 13 octobre : visite terrain à Serrigny-en-Bresse pour préparation de l'atelier de concertation
- 19 novembre : comité technique n°4 / validation de la présentation en comité de pilotage
- 23 novembre : Comité de pilotage n°3 / présentation des résultats de la phase A

Une augmentation de 35% du nombre de demandes d'urbanisme à instruire

Au 31 décembre 2021, 50 communes adhèrent à la prestation de service assurée par le service instructeur soit 1 de moins qu'en 2020 suite au départ de la ville de LOUHANS au 1^{er} juillet 2021.

Avec 327 dossiers reçus en moyenne par mois, ce sont **plus de 1 900 dossiers équivalents PC** qui ont été traités en 2021, **en augmentation de 35 %** par rapport à 2020 où 1 400 dossiers avaient été traités.

Nombre de dossiers reçus par mois sur les 3 dernières années



L'équipe a ainsi dû être renforcée de mai à octobre avec le recrutement d'une secrétaire sur un emploi non permanent d'une durée de 6 mois.

2021 a également été consacré la **mise en place de la dématérialisation des ADS** pour une mise en œuvre opérationnel au 1^{er} janvier 2022.

- 21 janvier : démonstration aux agents de la nouvelle version du logiciel d'instruction par le prestataire
- 12 avril : réunion de travail avec les élus du bureau sur la saisine par voie électronique et la dématérialisation
- Juillet/Août : rencontre avec les communes de Cuisery et d'Ouroux-sur-Saône en tant que communes test
- 25 août : installation de la version de test de Next'ADS
- 10 septembre ; formation des agents instructeurs / 14 septembre : formation administrateur
- 7 octobre : mise en production du nouveau logiciel Next'ADS
- 11 octobre : réunion de présentation de la démarche et des solutions possibles aux 50 communes
- 10 décembre : mail aux 50 communes récapitulant toutes les informations pour être prêt pour l'ouverture du dépôt en ligne au 1^{er} janvier 2022
- 14 décembre et 20 décembre : démonstration en visioconférence du processus de dépôt d'un dossier en ligne à destination des mairies

Les missions suivantes ont également été menées en direction des communes :

- Organisation de **réunions de travail avec les partenaires techniques** : ENEDIS et SYDESL (28 octobre)
- **Réunions en mairie** à Le Miroir (14 janvier), Ratte (15 janvier), Bantanges (28 janvier), Louhans (8 février, 26 avril, 18 juin), Sornay (18 février), Sagy (30 avril), Cuisery (25 juin), Bruailles (27 juillet).
- **Récolement de constructions** à Saint-Germain du Plain (10 décembre).

- Création des comptes **et démonstration des logiciels** R'ADS et Xmap en mairie du Fay (4 mars) et ce qui porte à 296 le nombre de communes équipées en 2020.
- **Accueil** de la commune de Cuiseaux pour présentation du service le 9 mars 2021.

DEVELOPPEMENT LOCAL

1 494 117 euros attribués en 2021 par le Conseil Régional dans le cadre de ses dispositifs territorialisés avec le Pays

En 2021, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a accordé plusieurs subventions territorialisées :

- **100 870 euros au titre du Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020 clôturé fin 2020**
 - 100 870 le 5 mars 2021 à la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création d'une passerelle en franchissement du Solnan (projet présenté lors du comité annuel de suivi fin 2019 et dossier déposé fin 2020) ;
 - Pas de dossier déposé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) qui a préféré solliciter les crédits issus du plan France Relance pour l'aménagement de l'étang Fouget à RATENELLE (projet présenté lors du comité annuel de suivi fin 2019).

Dans son courrier du 11 janvier 2021, le Conseil Régional a pris acte du rapport d'évaluation finale (présenté lors du comité annuel de suivi fin 2020) de ce contrat et a annoncé la préparation d'un nouveau règlement d'intervention ; pas de nouvelles informations depuis hormis des échanges avec l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Le 26 janvier 2021, à l'occasion du Comité de suivi des Sites NATURA 2000 de la basse vallée de la Seille, la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire a rappelé l'obligation réglementaire d'évaluation des **incidences NATURA 2000 ; de nombreux projets sont concernés et avec de multiples répercussions (parfois bloquantes).**

Au 31 décembre 2021, le Syndicat Mixte de la Bresse attendait toujours les versements régionaux du FEADeR 2014-2020 pour le temps de travail dédié au fluvestre entre 2016 et 2020 (il n'y a que le 2019 qui a été payé) ; ce 0,25 ETP n'est plus disponible car le poste vacant depuis janvier 2021 doit être consacré à 100% pour LEADER conformément aux nouvelles exigences du Conseil Régional.

- **479 031 euros au titre du contrat territorial 2018-2021 du Pays de la Bresse bourguignonne clôturé en 2021** (suite à plusieurs réunions de travail et de concertation dans le cadre du 0,75 ETP financé pour le poste de Chef de Projet) :
 - 9 831 le 5 février 2021 au SIVOM du Louhannais pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;
 - 8 800 le 9 avril 2021 à CUISEAUX pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;
 - 300 400 le 7 mai 2021 à Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction éco-conditionnée d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement ;
 - Et 160 000 le 7 mai 2021 à Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction éco-conditionnée d'une Ludothèque.

Avec ces 4 ultimes subventions, les 2 036 000 euros attribués par le Conseil Régional à ce contrat territorial 2018-2021 ont été intégralement notifiés.

- **914 216 euros au titre de son Plan d'Accélération de l'Investissement Régional en appel à projets via les Pays dit règlement PAIR 30.16** (suite à plusieurs réunions de travail et de concertation dans le cadre du 0,75 ETP financé pour le poste de Chef de Projet) :
 - 67 535 le 7 mai 2021 à Bresse Revermont 71 pour les études à l'accueil de la petite enfance à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, MERVANS et THUREY ;
 - 114 216 le 23 juillet 2021 à SAINT-USUGE pour l'aménagement éco-conditionné de la traversée de bourg ;
 - Et 732 465 le 29 octobre 2021 à Bresse Revermont 71 pour la création éco-conditionnée de structures d'accueil de la petite enfance à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, MERVANS et THUREY.

Deux autres projets, retenus en février 2021 par le Conseil Régional, dans le cadre de son règlement « PAIR 30.16 », ont fait l'objet de dossiers déposés avant la date butoir du 31 décembre 2021 : l'aménagement éco-conditionné de la place publique de SAINT-USUGE et la mise œuvre du schéma cyclable à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Un autre projet retenu n'a pas fait l'objet d'un dépôt avant la date butoir du 31 décembre 2021 car finalement inéligible aux critères régionaux d'éco-conditionnalité et largement financé par ailleurs dont l'Etat avec la DRAC et la DSIL 2021 : création d'une médiathèque à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

D'autres projets présentés fin 2020 par le Pays ont été orientés par le Conseil Régional :

- sur **Effilogis** avec 30 129,60 euros attribués le 4 juin 2021 à SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE et 61 500 le 19 novembre 2021 à SAINTE-CROIX-EN-BRESSE pour les rénovations énergétiques des écoles ; d'autres projets sont ou seront subventionnés comme SORNAY qui a déjà obtenu 9 496,50 euros pour les études concernant les travaux dans son bâtiment associatif ;
- ou sur **HABAM « Habitat et Aménagement »** avec 61 447 euros votés le 4 juin 2021 à MONTPONT-EN-BRESSE pour l'aménagement de cheminements doux ; les échanges se poursuivent avec les communes de CUISERY, CUISEAUX et MONTRET mais également avec la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD car la Région lui a proposé en mai 2021 de déposer une demande pour les aménagements extérieurs du projet « *transformation de la gare en médiathèque* ».

De nombreuses opérations locales ont également été orientées sur le dispositif **ENVI « Espaces Nouveaux Villages Innovants »** : 9 030 euros à CONDAL pour la définition d'un projet participatif d'aménagement, 12 230 euros à SAINT-ANDRE-EN-BRESSE pour la création d'un espace ludique et de rencontres intergénérationnelles, 9 000 euros à OUROUX-SUR-SAONE pour la création d'une aire de jeux, etc.

La nouvelle politique territoriale 2022-2028 a été présentée le 18 novembre 2021 à BESANCON ; les territoires de projets (« Pays ») devront travailler

- **obligatoirement** sur
 - « *Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique* » (au moins 30 % de l'enveloppe financière) ;
 - Et « *Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population* » (50% de l'enveloppe maximum) ;
- **optionnellement** sur
 - « *Faciliter l'accès à la santé pour tous* » ;
 - « *Favoriser les mobilités actives du quotidien* » ;
 - Et « *Axe proposé par le territoire de projet* » (tourisme, forêt...).

Le nouveau règlement, qui précisera les critères d'éligibilité (types de porteurs éligibles, types de dépenses éligibles, etc.) doit être voté en janvier 2022 par les Conseillers Régionaux réunis en séance plénière ; **le nouveau contrat territorial 2022-2028 sera élaboré au premier semestre 2022 et sera négocié au second semestre** (pour rappel, le contrat territorial 2018-2021, qui ne pouvait financer que des projets publics d'investissements ou d'équipements, a été signé en janvier 2019).

3 demandes de subvention « ingénierie 2022 » ont été déposées en décembre 2021 auprès du Conseil Régional : Chef de Projet, Chargée de mission SCoT-PNR et Chargée de mission Santé (0,75 ETP chacun).

Plus de 100 projets identifiés en 2021 dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) souhaité par l'Etat

Environ 70 projets locaux ont été identifiés au cours du premier semestre 2021 dans le cadre de la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signée entre l'Etat et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (après plusieurs réunions de travail dont certaines ont associé les présidents de Communautés de Communes) ; plusieurs d'entre eux ont obtenu de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** :

- 21 376 euros à SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE pour la rénovation énergétique de l'école primaire ;
- 61 601 euros à POURLANS pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente ;
- 41 000 euros à SAINTE-CROIX-EN-BRESSE pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle ;
- 111 387 euros à CUISERY pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux ;
- 48 232 euros à TRONCHY pour la rénovation énergétique de la Mairie ;
- 30 663 euros à SAINT-BONNET-EN-BRESSE pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- 58 638 euros à BOUHANS pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- 592 130 euros à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la rénovation énergétique de l'Ecole Nelson Mandela ;
- 4 691 euros à FRANGY-EN-BRESSE pour un bâtiment communal accueillant la MAM et un logement ;
- 56 074 euros à SIMANDRE pour la réhabilitation de 3 logements seniors ;
 - **Ces 10 projets financés par la « DSIL exceptionnelle 2021 rénovation thermique » issue du volet européen du plan France Relance ne sont plus éligibles aux (autres) fonds européens.**
- 39 000 euros à Bresse Nord Intercom' pour la construction d'un gymnase tranche 1 ;
- Et 179 894 euros à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la transformation de la gare en médiathèque.

Soit un total d'1 244 686 euros attribués en Bresse bourguignonne au titre de la DSIL 2021.

D'autres opérations identifiées ont été financées :

- Par la **Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR)** avec 2 219 810 euros attribués en 2021 sur l'arrondissement de Louhans ;
- et/ou par **différents appels à projets notamment ceux issus du plan France Relance (« Fonds friches » avec 731 442 euros attribués pour 3 communes, « Eau et biodiversité », « MobBiodiv' Restauration », « Biodiversité – Restauration écologique terrestre et mise en valeur des aires protégées », « Cantines scolaires rurales »,**

« Socle numérique dans les écoles élémentaires », « Transformation numérique des collectivités territoriales », « AMI Fabrique de Territoire Tiers Lieux », « Conseillers numériques », « Aménagements cyclables », « Territoires de nouvelles mobilités durables TENMOD », etc.).

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a également signé cette convention d'initialisation en demandant d'identifier les projets locaux soutenus par son Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) ; cette signature a permis d'autoriser le Chef de Projet à poursuivre son travail sur l'élaboration du CRTE.

Plus de 30 nouveaux projets ont été identifiés au cours du second semestre 2021 dans le cadre d'une nouvelle mobilisation locale intitulée « *Identification de projets phares de la transition écologique durant le mandat 2020-2026* » ; cette mobilisation s'est appuyée sur les 5 enjeux identifiés en Bresse bourguignonne par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en Saône-et-Loire (ANCT 71) et sur les travaux effectués par le Chef de Projet (diagnostic écologique demandé dans la circulaire ministérielle + document identifiant les liens avec le PADD du SCoT, les plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos » et l'outil prospectif SRADDET).

Le « Projet de territoire » du CRTE a été élaboré avec l'appui du cabinet SETEC (agence lyonnaise) missionné par l'Etat et sous le contrôle des membres du Comité de Pilotage réunis le 12 octobre et le 22 novembre 2021 (représentants de l'Etat dont M. le Sous-Préfet de LOUHANS et d'élus dont les Présidents des 4 Communautés de Communes) ; une réunion spécifique « *Avis du Conseil de développement sur les enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne* » a également eu lieu le 15 novembre 2021.



INVITATION
« AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN BRESSE BOURGUIGNONNE »

Lundi 15 novembre 2021 14h30
LOUHANS Maison de l'Emploi
Salle Conférence 2^{ème} étage

Débat animé par le cabinet SETEC missionné par l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et sur la base des 5 enjeux identifiés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en Saône-et-Loire (ANCT71) : rénovation énergétique du bâti, diminution de la consommation foncière, méthanisation, activité agricole diversifiée et mobilité (ci-joint).

Inscrit dans ce futur CRTE souhaité par l'Etat, **le Projet Alimentaire Territorial (PAT)** a fait d'objet de plusieurs réunions spécifiques en 2021 dont une intervention du CPIE Bresse du Jura le 20 septembre devant les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et deux réunions d'un Comité de pilotage spécifique (élus nommés le 20 septembre et membres du Conseil de développement nommés suite à leur assemblée générale annuelle du 21 octobre) le 28 octobre et le 2 décembre.

Conformément au calendrier national, tous les documents finalisés du CRTE (convention cadre et ses 4 annexes) ont été transmis en décembre 2021 à l'Etat ; le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est autorisé à le signer depuis la délibération prise le 6 décembre 2021.

LEADER : d'1 500 000 euros à 2 264 666 euros en FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022

Fin 2020, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, a proposé une dotation complémentaire de 450 000 euros au GAL LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne ; cette proposition, unique au niveau régional, faisait suite à l'excellent taux de programmation (d'utilisation) à plus de 80% de l'enveloppe initiale d'1 500 000 euros (38,07 % de moyenne en Bourgogne ; 11,9 % en Franche-Comté).

La répartition de ces 450 000 euros a été expliquée le 25 janvier 2021 aux membres privés et publics du Comité de Programmation LEADER « Entrer dans la transition énergétique » (en visioconférence) ; cette réunion a également permis de faire un point de situation sur l'avancement de chaque fiche-action LEADER et sur les ultimes dossiers à déposer au titre du contrat territorial 2018-2021.

La nouvelle maquette financière à 1 950 000 euros a été validée lors d'une consultation écrite organisée en février 2021 ; l'avenant (n°4) n'a été signé qu'en juin 2021 par la Délégation Régionale de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et le 28 juillet 2021 par l'autorité de gestion du FEADeR.

Tout au long de l'année 2021, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a régulièrement demandé aux GAL d'actualiser les « **viviers de projets LEADER** » au regard de 2 critères :

- respect du calendrier de fin de gestion LEADER ;
- et priorité aux gros projets d'investissement public (avec l'interdiction de cumul pour ceux déjà financés par la DSIL exceptionnelle 2021 « *Rénovation thermique* » car issue du volet européen du Plan France Relance : 10 projets concernés en Bresse bourguignonne et donc devenus inéligibles à LEADER).

Suite aux rencontres régionales LEADER des 6 et 27 mai 2021 (en visioconférence), l'autorité de gestion a proposé que tous les GAL bénéficient d'une dotation complémentaire dans le cadre de la transition 2021-2022 suite au report de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) à 2023 (et donc du FEADeR qui en est issu) ; **aussi la Bresse bourguignonne a obtenu 314 666 euros supplémentaires** (236 000 pour les projets et 78 666 pour l'ingénierie LEADER) à rajouter aux 1 950 000 euros.

Cette nouvelle maquette financière à 2 264 666 euros a été validée par les membres du Comité de Programmation réunis le 6 septembre 2021(en présentiel) ; cette réunion a également été l'occasion de modifier le règlement d'intervention avec la suppression du plafond dépenses éligibles et de programmer le dossier « *Animation 2020-2021 OPAH* » présenté par Bresse Louhannaise Intercom' (58 472 euros de FEADeR).

Hormis les nouveaux dossiers pour l'animation annuelle de l'OPAH (2021-2022 en cours de pré-instruction), pour l'ingénierie annuelle du GAL (2021 en instruction régionale et le 2022 envoyé en décembre 2021) et l'acquisition d'un véhicule électrique par le SIVOM du Louhannais (transmis le 30 juillet 2021 à l'instruction régionale), 3 gros projets d'investissement public sont en cours de pré-instruction :

- La création d'une piste cyclo-pédestre par Terres de Bresse (pour un coût d'1 750 000 euros annoncés lors de la réunion de travail du 27 septembre 2021) ;
- La rénovation énergétique de la salle polyvalente de VARENNES-SAINT-SAUVEUR (950 000 euros le 29 septembre) ;
- Et la rénovation énergétique de la salle des fêtes de BRIENNE (400 000 euros le 20 octobre 2021).

Ces trois réunions de travail, qui ont notamment permis de commencer à expliquer les régimes d'aide d'Etat dont « *Infrastructures récréatives multifonctionnelles* » à appliquer pour les salles des fêtes, ont été organisées par le Chef de Projet (0,25 ETP) et la gestionnaire (0,50 ETP) ; en effet, le **poste de chargé de mission LEADER vacant depuis le 1^{er} janvier 2021 l'est resté malgré des auditions effectuées en juillet, octobre et novembre 2021.**

2021 a également été l'année de nouveaux versements par l'Agence de Services et de Paiement :

- **6 485,64 euros le 17 mai 2021 au SICED Bresse Nord** pour l'acquisition d'un véhicule électrique (demande de paiement transmise en décembre 2018 à la Région) ;
- **63 704,22 euros le 24 juin 2021 au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** pour l'ingénierie GAL 2019 ;
- **200 000 euros le 13 août 2021 au Conseil Départemental de Saône-et-Loire** pour la création de la Voie Verte bressane (demande paiement envoyée en juillet 2019) ;
- **Et 9 940,24 euros le 17 décembre 2021 à la Coopérative Bourgogne du Sud** pour le site de stockage des plaquettes bocagères bressanes (demande de paiement envoyée en juillet 2019).

Soit un total de 526 322,48 euros versés aux bénéficiaires ; ces 280 130,10 euros de versements effectués en 2021 se rajoutent aux 246 192,38 déjà payés depuis fin 2018.

De nouvelles demandes de paiements ont été transmises par la gestionnaire en 2021 au service régional du FEADeR (avec visites sur place effectuées par le Chef de Projet) :

- RANCY « Rénovation énergétique de 2 logements communaux » (71 651,96 euros programmés) ;
- SYDESL « Eclairage public 33 communes » (99 610,40 euros programmés) ;
- SAILLENARD « Rénovation énergétique du foyer rural » (131 370,48 euros programmés) ;
- LOUHANS-CHATEAURENAUD « Voie Verte urbaine » (58 152,92 euros programmés) ;
- LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR « Traction animale » (39 925,44 euros programmés) ;
- SAINT-GERMAIN-DU-BOIS « Rénovation énergétique 5 logements communaux » (96 714,48 euros programmés) ;
- Bresse Louhannaise Intercom' « Etude OPAH » (29 895 euros programmés).

La demande « Ingénierie GAL 2020 » a également été transmise suite à la validation du rapport d'activité 2020 par le comité syndical de fin avril 2021.

Ces demandes de paiement envoyées en 2021 et qui **devraient être traitées en 2023**, se rajoutent aux **4 demandes déjà envoyées en 2020** (Office de Tourisme pour la promotion de la viande bressane, Bresse Louhannaise Intercom' pour les études de la friche Morey à CUISEAUX et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour la plaquette LEADER) qui devraient être instruites en 2022.

De nouvelles réunions régionales LEADER ont eu lieu les 10 et 16 décembre 2021 avec une nouvelle demande d'actualisation, pour fin janvier 2022, des « viviers de projets » afin d'anticiper la charge de travail.

Ces 2 visioconférences régionales ont également été l'occasion pour le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté de présenter :

- Le futur Appel à Candidatures LEADER 2023-2027 appelé à être voté en janvier 2022 par les Conseillers Régionaux réunis en séance plénière
- Et le futur Appel à projets Sous Mesure 19.1 FEADeR pour le soutien préparatoire à une candidature LEADER 2023-2027 appelé à être diffusé début janvier 2022 par le Conseil Régional.

La demande de subvention « Ingénierie 2022 GAL LEADER » a bien été transmise en décembre 2021 au service instructeur du Conseil Régional ; le 1,5 ETP obligatoire est respecté avec 0,75 pour le (la) chargé(e) de mission (recrutement à nouveau publié avec prise de poste au 1^{er} février 2022), 0,50 pour la gestionnaire et 0,25 pour le Chef de Projet.

Projets structurants : déjà un million d'euros du Département de Saône-et-Loire

Grâce à l'avis favorable délivré par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire a attribué 250 000 euros, en mars 2021, à Bresse Revermont 71 pour son projet structurant de micro-crèches à MERVANS et THUREY (celle de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ayant bénéficié d'un financement au titre du Plan Environnement de cet appel à projets 2021).

C'est donc un total d'un million d'euros accordé depuis 2018 par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire suite aux 750 000 (250 000 X 3) déjà attribués à

- Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction de son pôle multi accueil enfance jeunesse à LOUHANS-CHATEAURENAUD ;
- Bresse Nord Intercom' pour la construction d'un gymnase intercommunal à PIERRE-DE-BRESSE ;
- Et Terres de Bresse pour la construction d'une résidence seniors à MONTPONT-EN-BRESSE.

Ce dernier projet étant finalement porté par un organisme privé, Terres de Bresse a travaillé en 2021 sur un autre projet structurant, la construction d'un pôle enfance à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, que la Communauté de Communes souhaite voir financer en 2022 par les 250 000 euros obtenus en 2020 ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne devra logiquement se prononcer sur cette demande de modification.

Le 6 décembre 2021, un avis favorable a été délivré, dans le cadre de l'appel à projets 2022, à Bresse Louhannaise Intercom' pour son projet structurant de construction d'une salle de sport à BRANGES.

Tous les avis font l'objet d'un travail technique préparatoire entre la chargée de mission SCoT et le Chef de Projet Pays.

En outre, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire a souhaité être signataire des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en y insérant le texte suivant :

« Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les

domaines sportifs, culturels et touristiques.

En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent(s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. »

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) financés par la Poste : une opération test en Bresse bourguignonne

Le programme PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les TEPCV » n'ayant pas été reconduit au niveau national, il n'a pas été possible de continuer de se faire financer des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) par EDF suite à l'épuisement de son enveloppe financière d'1 200 000 euros mobilisée pour 111 opérations bressanes.

De même, les échanges qui ont eu lieu jusque début 2021 entre l'entreprise Eco CO2 et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement CPIE Bresse du Jura pour développer le programme « Watty et Moby » dans les écoles du territoire, avec des financements d'EDF via les CEE, n'ont jamais abouti.

En outre, l'année 2021 a été une année d'incertitudes pour l'avenir des programmes financés par les CEE car elle correspondait à l'extension (sous réserves d'évaluation et d'évolution pour certaines opérations) de la « 4^{ème} période 2018-2020 » et à la préparation de la « 5^{ème} période 2022-2025 ».

Les collectivités qui souhaitaient se faire financer de nouveaux projets ont donc été orientées par le Chef de Projet vers

- **L'Agence Technique Départementale ATD** qui, via ses Conseillers en Energie Partagés CEP, maîtrise la démarche des CEE ;
- Et le **Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire SYDESL** qui est devenu lauréat du programme national ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique et qui conventionne avec les communes pour la gestion de leurs CEE.

Il y a également eu la large diffusion des informations sur **l'opération « Coup de Pouce Chauffage bâtiments tertiaires »** avec l'identification des entreprises labellisées par le Ministère de la Transition Ecologique.

C'est dans ce contexte que le Chef de Projet a été contacté, à plusieurs reprises, par le groupe « La Poste » qui finance des CEE via le programme « Réno CEE secteur public » de sa filiale « EDE » Economie d'Energies (signataire de la charte « FAIRE » avec l'Etat) et en exclusivité avec le prestataire « LEIP » Les Eco Isolateurs Professionnels ; les Communautés de Communes ont également été sollicitées.

Aussi, quelques communes ont été informées de ces échanges et une opération test a eu lieu à SORNAY pour l'isolation des combles de l'école (165 m²) avec un devis à 603,90 euros correspondant au coût TTC de 2 534,40 déduit de 1 930,50 grâce à la « Prime CEE » ; les travaux ont eu lieu au cours du troisième trimestre 2021.

Le Groupe Les Eco Isolateurs GLEI, qui a repris contact fin 2021 avec le Chef de Projet, souhaite intervenir dans d'autres communes.

Un florilège de textes pour ouvrir la 5^{ème} période 2022-2025 des CEE est paru entre juin et décembre 2021 : décret cadre et son arrêté d'application, modifications des Coups de Pouce, révision du catalogue des opérations d'économie d'énergie, évolution des éléments à contrôler, nouveaux programmes, etc.

Concernant EDF, le groupe énergétique français a souhaité renouveler son partenariat avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) qui vise à sensibiliser les artisans du bâtiment aux opportunités liées aux CEE notamment l'offre mise en place : <https://www.prime-energie-edf.fr> ; les antennes départementales de la CPAEB continueront ce dispositif initié en 2018 qui a permis de toucher 4 000 entreprises artisanales et d'accompagner plus de 60 000 particuliers (de nombreux types de travaux sont éligibles : pompes à chaleur, chaudière et insert bois, chaudière gaz, émetteur électrique, chauffe-eau solaire individuel, isolation...).

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé signé en juillet 2019 est basé sur 3 axes : Accès aux soins, Psychiatrie et Santé mentale, Prévention et Promotion de la Santé.

En 2021, il était prévu de poursuivre ou démarrer la mise en œuvre des fiches actions inscrites dans ces 3 axes mais également de développer un groupe de travail sur un nouvel axe : Personnes âgées, personnes handicapées. La situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a quelque peu modifiée ce programme ainsi que le congé maternité de la chargée de mission santé (de mai à novembre). Toutefois les actions suivantes ont été menées :

- **« Accès aux soins » :**
 - Continuité du travail avec les professionnels de santé de Mervans pour créer une ESP (Equipe de Soins Primaires) sur 2021 → dossier déposé début juin 2021.
 - Soutien aux professionnels de santé du territoire dans la gestion de la crise sanitaire (création d'une réunion de coordination en visio régulière pour les professionnels de santé du territoire exprimant un besoin, point de situation COVID hebdomadaire à destination des élus, etc.).
 - Coordination des plannings des professionnels de santé pour le centre de vaccination de Louhans (de janvier à fin septembre).
 - Travail sur le problème de démographie médicale en vue d'installer un centre de santé départemental sur le Louhannais et d'alerter l'ARS sur la situation de la Bresse bourguignonne.

La chargée de mission santé a initié fin 2021, une réflexion avec les professionnels de santé de la Bresse bourguignonne sur la possibilité de créer une Communauté Professionnelle Territoriale en Santé.

- **Groupe de travail « Psychiatrie et santé mentale » :**
 - Démarrage de la construction d'un programme d'actions dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) 2021. Malheureusement celle-ci n'a pas pu avoir lieu.

- **Groupe de travail « Prévention et Promotion de la santé » :**
 - Continuité dans les projets initiés précédemment :
 - Programme Santé Précarité → redémarrage en 2021 suite à l'arrêt à cause de la pandémie.
 - Prévention Nutrition des enfants → continuité de ce programme animé par l'Ireps BFC.
 - Pass Santé Jeunes → continuité de ce programme animé par l'Ireps BFC
 - Prévenir les conduites à risques → mis à l'arrêt à cause de la crise sanitaire, redémarrage fin 2021.
 - Octobre Rose 2021 : réaménagement de l'évènement pour correspondre aux mesures sanitaires en vigueur avec pass sanitaire obligatoire : 702 participants à Arcad'elles avec un bénéfice de 5 466.96€ pour la Ligue contre le Cancer.
 - Projet sur les perturbateurs endocriniens : une formation sur les perturbateurs endocriniens pour les professionnels de la petite enfance animée par le Dr MOUGEL a eu lieu en début d'année.
 - Poursuite de la réflexion autour de la santé environnementale et de l'urbanisme favorable à la santé avec la participation de la chargée de mission santé à des réunions de PLU.

Le fonctionnement du conseil de développement

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2021, le Conseil de développement a été mobilisé lors des réunions organisées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (comité syndical, programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique », projet de Parc Naturel Régional et élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

Les 4 Communautés de Communes ont également reçu un courrier envoyé par le Conseil de développement suite à son assemblée générale du 21 octobre 2021 ; extrait :

« Monsieur le Président,

Par l'intermédiaire du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, vous avez, en septembre 2020, réaffirmé votre intérêt pour notre Conseil de développement et je vous en remercie vivement.

Vous trouverez, sous ce pli, notre rapport d'activité 2020 validé lors de notre assemblée générale annuelle du 21 octobre courant et à laquelle vous avez été invité ; je vous encourage à le présenter devant votre assemblée délibérante.

*Alors que notre Conseil de développement doit se (re) mobiliser sur différents sujets comme le projet de PNR, la transition écologique (futur CRTE 2021-2027, etc.) et l'élaboration de nouveaux dispositifs intercommunaux (« Projet de Territoire 2020-2026 », PLUi, OPAH, Petites Villes de Demain, convention avec la CAF, etc.), **je sollicite votre appui** pour :*

- compléter notre assemblée générale (15 places vacantes à ce jour),
- et identifier un représentant ou une représentante qui puisse participer à certaines réunions de votre Communauté de Communes (en ce qui me concerne, je suis le représentant pour Bresse Louhannaise Intercom' qui m'invite lors de ses conseils communautaires).

Si vous le souhaitez, nous pouvons nous rencontrer pour commencer à identifier des personnes et pour échanger sur les perspectives d'un partenariat conforme à nos statuts en vigueur depuis 2017 (ci-joint) ; partenariat qui serait bénéfique pour les membres de nos 2 structures et pour les habitants du territoire. »

A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
Conseil d'administration	20 septembre	Préparation assemblée générale annuelle Inscriptions aux ateliers débat du PNR Information sur l'initialisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique Questions diverses
A.G. ordinaire	21 octobre	Rapport moral et d'activité 2020 Places vacantes Retour sur les ateliers débat PNR Informations sur le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique Questions diverses

Au 31 décembre 2021, les membres du **Conseil d'Administration** élus le 21 octobre 2021 pour la période 2021-2023 sont :

- > **Denis JUHE**, Président, représentant auprès de **Bresse Louhannaise Intercom'**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, Secrétaire
- > **Jean-Claude BUGAUD**, Représentant auprès de **Bresse Revermont 71**
- > **Nadine DIOT**, Contrat Local de Santé
- > **Alain CORDIER**, Milieux culturels
- > **Claude GIROD**, Projet Alimentaire Territorial
- > **POSTE VACANT** (représentant-e- auprès de Terres de Bresse)
- > **POSTE VACANT** (représentant-e- auprès de Bresse Nord Intercom')
- > **POSTE VACANT**
- > **POSTE VACANT**

Pour les postes vacants, Claude GIROD a été candidate lors de l'assemblée générale annuelle du 21 octobre 2021.

Suite au Conseil d'Administration du 7 décembre 2018, les membres du **Bureau** sont :

- > **Denis JUHE** Président
- > **Vice-Président (POSTE VACANT)**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS** Secrétaire
- > **Trésorier (POSTE VACANT)**

Cette liste de dirigeants a été enregistrée par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 14 décembre 2018.

Suite à la modification de ses statuts, le Conseil de développement est dorénavant composé de 40 membres maximum répartis comme suit :

Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
sociaux	5
culturels	5
éducatifs	5
scientifiques	5
environnementaux	5
associatifs	5

25 membres et 15 places vacantes sont identifiés suite à l'assemblée générale annuelle du 21 octobre 2021.

Milieux économiques : 10 membres dont 2 places vacantes

- Alain THOUVENOT (CCI)
- Franck BOULAY (ELAN GAGNANT)
- Anton ANDERMATT (FDSEA)
- Claude GIROD (Confédération Paysanne)
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS (Bresse Initiative)
- Jean-Claude BUGAUD (élevage)
- Alexandre CAUCHY (maraîchage)
- Samuel CHANUSSOT (agriculteur à RATTE)

Milieux sociaux : 5 membres

- Thierry LOPES (Mission Mobilité)
- Nadine DIOT (ADMR)
- Isabelle PAQUELIER-BARTUEL (EHPAD)
- Gérard BURTIN (Mutualité française)
- Patrick VARLOT (Hôpital local)

Milieux culturels : 5 membres

- Alain CORDIER (Ecomusée)
- Denis JUHE (Grange Rouge)
- André MASSOT (Associations historiques)
- Annick TRUCHOT-BERTHET (Bibliothèques)
- Alain TRONTIN (Radio Bresse)

Milieux éducatifs : 5 membres dont 3 places vacantes

- Thérèse FAUVEAUX (Enseignement agricole)
- Olivier MORIN (consultant organismes de formation)

Milieux scientifiques : 5 membres dont 4 places vacantes

- Annie BLETON-RUGET (Conseil scientifique Ecomusée)

Milieux environnementaux : 5 membres dont 2 places vacantes

- Christian GUILLOT (ACTIF)
- Eric BLANC (Déchets)
- Jean-Paul VERGUET (CAPEN 71)

Milieux associatifs : 5 membres dont 4 places vacantes (avec le décès de Joseph ENTREMONT, représentant de Bresse Transition, en juin 2021)

- Emilie VINCK (hors temps scolaire)
- Joseph ENTREMONT (Bresse Transition)

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, **le Conseil de développement a organisé, le 15 novembre 2021, une réunion « Avis sur les enjeux de la transition écologique ».**

Cette réunion a été animée par le cabinet SETEC, missionné par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays de la Bresse bourguignonne, a fait l'objet d'un compte rendu qui a été annexé au CRTE finalisé en décembre 2021 :

« L'objet de la réunion est de collecter les avis du CODEV sur les éléments de diagnostic et de projet de territoire qui sont intégrés au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), actuellement en cours d'élaboration en Bresse Bourguignonne pour une signature fin 2021.

Il est rappelé que ce document CRTE sera évolutif.

En préambule, le CODEV indique qu'il n'a pas été consulté pour le plan de relance et que les financements alloués aux communes restent insuffisants, en particulier lorsque celles-ci doivent assurer leur rôle de pôles d'équilibre et donc prendre en charge les services que cela implique.

Les Présidents des quatre communautés de communes qui constituent la Bresse Bourguignonne ont validé cinq enjeux suivants :

- *Rénovation du bâti*
- *Sobriété foncière*
- *Développement des énergies et en particulier la méthanisation*
- *Agriculture*
- *Mobilité*

Rénovation du bâti

L'amélioration des performances énergétiques, de l'impact environnemental et du confort thermique des bâtiments est bien une priorité. Le bâti des bourgs centre est prioritaire car cela peut contribuer également à la réduction des déplacements et au maintien d'activités dans ces bourgs.

La rénovation du bâti pose des problèmes à la fois de financement et d'identification de « partenaires de confiance » permettant de délivrer les bons conseils.

Le CODEV souhaite que l'information des publics concernés soit plus efficace car la multiplicité des dispositifs et des guichets ne les rendent pas très lisibles et évidents.

Le fait que les travaux puissent s'accompagner d'engagements de performance n'est pas encore passé dans les habitudes.

Consommation foncière

Le CODEV fait remarquer que la consommation foncière des villes centre (par exemple Tournus) reste importante et que les sollicitations pour l'implantation de grands pôles logistiques sont fortes.

Le recyclage des friches industrielles se heurte toujours aux mêmes problématiques avec des coûts ou des délais trop élevés ce qui limite leur attractivité.

Le CODEV s'interroge sur la possibilité de taxer la vacance des biens immobiliers dans certains secteurs stratégiques afin d'accélérer les mutations et la réhabilitation des biens.

Energies renouvelables et méthanisation

Le CODEV est favorable au développement de la méthanisation dans la mesure où ces installations restent maîtrisées afin que leurs intrants ne soient pas en concurrence avec les filières d'agriculture nourricière.

Le CODEV est favorable aux projets de centrales photovoltaïques sous forme de « centrales villageoises ».

Le CODEV n'exclue pas l'exploitation des gisements éoliens qui seraient éventuellement pertinent après une évaluation par l'ensemble des parties prenantes, y compris les collectivités. Le CODEV déplore les méthodes d'implantation et les procédés employés par certains promoteurs privés.

Les filière bois énergie locales et renouvelables sont à encourager dans une logique TePos et économie circulaire. Cela inclue des chaufferies collectives au bois ainsi que des chauffages individuels au bois selon les cas.

L'implantation et l'exploitation durable des haies ainsi que l'évolution des peuplements forestiers sont indispensables à l'équilibre d'une filière bois locale.

Cas particulier de l'unité de tri méthanisation du SMET à Chagny :

Du fait de l'interdiction programmée de l'épandage du digestat issu du processus de méthanisation de cette unité à cause de la présence de plastique résiduel, le modèle économique sera à revoir.

Agriculture

Le CODEV insiste sur la défense du modèle de polyculture élevage Bressan. L'installation avec des modèles diversifiés permettant la reprise des sièges d'exploitation sans les détruire et sans les regrouper dans des exploitations plus grandes est un objectif à défendre.

Cas particulier de la loi Egalim :

Le faible taux d'exploitation bio en Bresse par rapport à la moyenne nationale est pénalisant pour respecter le seuil de 50% de produits locaux dont 20% de bio dans les cantines scolaires.

Les freins aux conversions vers une labellisation bio doivent être analysés pour être levés.

Mobilité

Le CODEV préconise la mise en place d'un « mix de mobilités » afin de contrer la prééminence de la voiture individuelle comme mode de déplacement sur le territoire.

De nombreux dispositifs sont à expérimenter et à développer.

La Mission Mobilité est à ce titre un acteur clef du territoire, en appui de la prise de compétence des quatre communautés de communes.

Les changements de modes de déplacement impliquent également des aménagements d'infrastructures au premier rang desquelles figurent les voies cyclables. D'une part les voies dédiées à vocation touristique et d'autre part les aménagements urbains et les aménagements des espaces publics.

Le CODEV fait remarquer qu'une vigilance est nécessaire sur les aménagements réalisés dans certains bourgs et villages avec une rationalisation et des séparations physiques des espaces qui peuvent parfois être pénalisants pour certains modes et en particulier le vélo.

Le CODEV s'interroge sur l'avenir du ferroviaire et l'aménagement de la médiathèque dans l'ancien bâtiment voyageurs de la gare de Louhans. »

Présents à cette réunion, Jean-Paul VERGUET a fait part d'une contribution écrite de la FNE71 et Denis JUHE a rédigé un courrier concernant l'agriculture et la restauration collective ; les autres présents le 15 novembre étaient Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Éric BLANC, Anton ANDERMATT, Jean-Claude BUGAUD, Thierry LOPES, Claude GIROD, Christian GUILLOT et Alain CORDIER.

Enfin, la deuxième rencontre régionale CESER-CODEV prévue en 2020 avait été reportée en 2021 en raison du contexte sanitaire mais elle n'a pas eu lieu (périodes de confinement, de mesures de freinage, de réserve électorale et de renouvellement post élections régionales).

Le CESER a transmis plusieurs rapports au cours de l'année 2021 dont

- « Bilan des activités 2018-2020 du CESER »
- « Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en Bourgogne-Franche-Comté – Pistes d'analyses et de perspectives » ;
- « La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ? » ;
- « Isolement et monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes et des personnes dont elles ont la charge, en Bourgogne-Franche-Comté ? quelles stratégies correctives peuvent être préconisées à court, moyen et long terme ? »

AUTRES DOSSIERS

En 2021, de nombreux courriers et courriels ont été envoyés aux 4 communautés de communes et 88 communes sur LEADER, les fonds européens (notamment les rencontres régionales 2, 9 et 14 décembre 2021), le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), le Plan France Relance, le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE (DSIL mais aussi DETR), les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et le contrat local de santé (dont les points réguliers COVID19) mais également :

- **Les appels à projets nationaux et régionaux** pour la filière graines et plants, les industries de transformation du bois, le recyclage foncier des friches, le programme AVELO2, le programme national Ponts, le Fonds Mobilités Actives, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), l'Agence Nationale du Sport (ANS), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la restauration des écosystèmes dégradés, le Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales et un récapitulatif envoyé le 17 décembre 2021 (dates à respecter pour Département, Région, Etat et Europe)
- **L'annonce de nouveaux outils nationaux ou régionaux** comme le mode d'emploi « Mieux maîtriser le développement EnR sur son territoire » par <https://cler.org>, la mission ETINCELLE financée par la Région et l'ADEME, les décryptages du mois par l'ADEME BFC, l'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables et la rencontre organisée par l'observatoire <https://www.oreca-bfc.fr>, les consultations sur le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) et sur le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027

- **Les informations transmises par les fédérations nationales** <https://anpp.fr> et <https://leaderfrance.fr> dont les Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) « 4 000 conseillers numériques » et « Fabrique de Territoire », le plan de soutien à la rénovation des ouvrages d'art, le Plan « 5 000 terrains de sport d'ici 2024 » et le guide pratique « Europe pour les territoires »
- **Les actualités mises en ligne par la Banque des Territoires** sur l'adoption du budget 2021-2027 par l'Union Européenne, la charte encadrant les projets d'installations photovoltaïques au sol sur les terres agricoles, le lancement d'une formation destinée aux élus locaux par l'Académie des Territoires, l'aide exceptionnelle à l'achat de livres par les bibliothèques, « Bouge ton coQ » (guichet unique pour capter des financements destinés aux projets ruraux), la labellisation « Villes et villages étoilés », le financement des « Tiers Lieux », les plans ministériels d'actions pour l'énergie solaire et les énergies renouvelables citoyennes, le report d'échéance à fin 2023 pour les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et le plan « 5 000 petits équipements sportifs ».

COMMUNICATION

Des mises à jour régulières et de nouvelles actualités sont publiées sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>



En 2021, il y a eu les annonces sur la visio conférence à destination des membres du Comité de Programmation LEADER, le bilan du contrat de ruralité 2017-2020 signé avec l'Etat, les projets locaux éligibles, via le Pays, au Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), la maquette LEADER à 1 950 000 euros, l'initialisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

La page « Le Syndicat mixte » a été mise à jour régulièrement avec la mise en ligne au fur et à mesure des délibérations du Comité syndical et en début d'année 2021 les éléments budgétaires habituels : adoption du budget 2020 et vote du budget 2021.

Depuis septembre 2021, l'ordre du jour et le lieu des Comités syndicaux sont également publiés 8 à 10 jours avant la date de ceux-ci.